



Bellevigne-en-Layon

LA FEUILLE

DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

N°9

Avril - Mai - Juin 2022



VIE MUNICIPALE

Projet de mandat
2022-2026

Pages 4 et 5

ADRESSAGE

Le point sur le projet

Page 19

SOCIÉTÉ

Consultation
Citoyenne :
les dates à retenir

Pages 8 et 9



Vie municipale :

Le Projet de mandat - Budget 2022 - **p. 4 à 7**



Citoyenneté

La démarche citoyenne et les dates à retenir - **p. 8 et 9**



L'administration à votre service

Les démarches d'urbanisme et les titres d'identité - **p. 10**



Vie sociale

Habitat : retour sur l'action des locaux moteurs - **p. 11**

Emploi : Initiatives emplois vous informe - **p. 12**



Vie économique

De nouveaux entrepreneurs sur la commune - **p.13 et 14**



Culture et sports

Les actualités culturelles et sportives - **p.15**



Enfance / jeunesse / aînés

La vie en Ehpad - le métier d'assistante maternelle
le conseil municipal des jeunes - **p. 16 et 17**



Vie pratique

Mobilités - Adressage - Déchets - **p. 18 à 20**



Services municipaux

Arrivées et départs dans les services - **p. 21**



L'info en bref **p. 22 et 23**



Agenda **p. 24**

Feuille de Bellevigne-en-Layon n°9 - avril - mai - juin 2022.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Bars ;

Rédaction : Jean-Yves Le Bars, Michelle Michaud, Ivan Barbier, Nathalie Galand, Delphine Cesbron et Camille Gaborit.

Mise en page : Camille Gaborit

Impression : Layon impression - tiré à 2 880 exemplaires

Distribution : Initiatives emplois

Photographies : Mairie de Bellevigne-en-Layon, Pixabay, Freepik, entrepreneurs Bellevignois

EDITO DU MAIRE

Chères Bellevignaises, Chers Bellevignois,

Bien évidemment, la situation internationale, en Ukraine, nous préoccupe tous beaucoup, avec les drames humains qui sont la conséquence de l'agression de ce pays. Le Département de Maine-et-Loire devrait accueillir plusieurs centaines de réfugiés dans les semaines à venir.

Beaucoup d'habitants se sont spontanément mobilisés, notamment par l'apport de dons. Cela nécessite cependant de l'organisation et de la gestion : ainsi, le Centre socioculturel des Coteaux du Layon et l'association Anjou-Lviv, basée à Denée, ont dû cesser la collecte, devant l'afflux de ces dons et, parfois, l'inadéquation avec ce qui est attendu.

Des coordinations sont en train d'être mises en place :

Préfecture pour ce qui est des modalités d'accueil (aspects juridiques, ...), ainsi que de la recherche de lieux d'accueils collectifs : il est, en effet, difficile d'envisager des accueils isolés sur la durée, du fait de l'accompagnement social spécialisé nécessaire, qui est conséquent (droits sociaux, scolarisation, démarches administratives, ...). Différents lieux potentiels ont ainsi été repérés et doivent faire l'objet d'une validation par les services de la Préfecture.

Département, Association des Maires de France, Communautés de communes, Communes et partenaires se mobilisent également pour tenter de répondre aux attentes et de coordonner au mieux les différentes actions. Des communications dans ce sens devraient prochainement être faites.

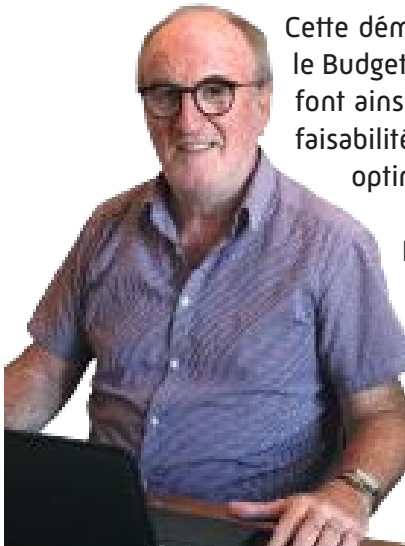
Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui manifestent leur solidarité active dans ces moments tragiques, et qui permettront d'apporter soutien et réconfort aux réfugiés ukrainiens que le Maine-et-Loire accueillera.

Pour ce qui est de la commune de Bellevigne-en-Layon, le présent magazine développe un certain nombre d'informations sur le Projet de mandat 2022-2026, ainsi que sur le Budget prévisionnel 2022.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le début de ce mandat a été très particulier sur différents aspects : en interne, avec l'absence de Direction générale des services et de Responsable Finances durant quasiment toute l'année 2020, et, bien sûr, pour des raisons externes (pandémie, confinements, ...). Ce n'est donc que dans le courant de l'année 2021, que ce travail de fond a pu être entamé, lorsque les postes susvisés ont été pourvus. Cette démarche a nécessité un travail conséquent de la part des élus et des services municipaux, démarré en juin 2021 et validé par le Conseil municipal le 17 janvier dernier. Nous disposons maintenant d'une feuille de route claire pour les prochaines années, notamment pour les investissements, présentés dans ce document.

Cette démarche a aussi permis, bien entendu, d'en intégrer certains éléments dans le Budget prévisionnel 2022 (cf documents intérieurs au magazine). Certains projets font ainsi l'objet d'une programmation 2022, et d'autres d'études préalables à leur faisabilité : sans oublier la recherche de financements externes, nécessaire pour optimiser l'exécution budgétaire.

Enfin, depuis le 14 mars dernier, le pass vaccinal et le masque ne sont, d'une manière générale, plus obligatoires. Malgré de nouveaux variants, très contagieux, mais moins graves, qui continuent de sévir, il est temps de retrouver un rythme de vie quasiment normal et, ainsi, de profiter de la belle saison qui s'annonce.



Jean-Yves LE BARS
Maire de Bellevigne-en-Layon



PROJET DE MANDAT : LA FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL MUNICIPAL EST VOTÉE !

Le conseil municipal a voté, le 17 janvier dernier, le projet de mandat, véritable feuille de route qui déterminera les grandes orientations et les projets que les élus souhaitent mettre en place jusqu'en 2026 et au-delà.

Aussi, depuis plusieurs mois, les élus, accompagnés des employés de la commune, travaillent sur l'élaboration de ce projet. Tout d'abord, il a été question d'élaborer un diagnostic de notre territoire, de déterminer ses points forts, ses points faibles. De ce diagnostic, 5 axes d'actions se sont dégagés, comportant chacun entre 3 et 5 objectifs :

Axe 1 : Un territoire affirmé et citoyen

- Développer le sentiment d'appartenance à la Commune nouvelle
- Développer la vie démocratique
- Créer du lien entre les associations

Axe 2 : Un territoire de développement diversifié et de nouvelle économie

- Favoriser les nouveaux modes de travail
- Accompagner le développement des entreprises du territoire
- Favoriser les circuits courts et l'agriculture locale
- Développer l'activité touristique

Axe 3 : Un territoire vivant et ouvert

- Renforcer l'accès au numérique
- Faciliter la mobilité sur le territoire
- Faciliter l'installation sur le territoire
- Conforter l'offre de services et de loisirs du territoire

Axe 4 : Un territoire du « vivre ensemble » et d'épanouissement tout au long de la vie

- Favoriser une animation transverse
- Encourager le développement des liens intergénérationnels
- Accompagner le développement des générations futures
- Favoriser les liens sociaux et le « faire ensemble »
- Favoriser l'accès aux soins et au bien être

Axe 5 : Un territoire préservé et responsable

- Préserver le patrimoine naturel du territoire
- Accompagner la transition énergétique
- Sensibiliser tous les acteurs au respect de l'environnement
- Développer les pratiques écoresponsables

Ensuite, les élus municipaux ont proposé différentes fiches actions, répondant à ces objectifs. Toutes les fiches actions ont été classées par

thématiques. Nous vous présentons ci-contre les fiches action concernant les investissements à venir classés par thématiques et, pour chaque

thématique, par ordre de priorité d'exécution.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Deux lotissements sont d'ores-et-déjà en cours de viabilisation : le lotissement « les cailleteries » à Thouarcé (les travaux sont actuellement en cours) et le lotissement privé « Camille Claudel » à Rablay-sur-Layon (le permis est déposé).

- **Quatre autres projets d'urbanisations sont envisagés :** Le lotissement du Pineau à Champ-sur-Layon ; « arche Saint-Jean » à Faveraye-Mâchelles ; le Brunetière à Faye-d'Anjou et « le clos des fontaines » à Thouarcé. Cependant, la construction de ces lotissements doit s'accorder avec les exigences du Plan local d'urbanisme et de la législation en vigueur. Aussi, pour les quatre lotissements prévus, des études seront engagées afin de savoir si ces projets pourront aboutir et sous quelle forme.

- **Logements :** Il est également question de faciliter l'accès au logement des personnes âgées ou des personnes dépendantes, isolées ayant de plus faibles revenus. Dans cette optique, le conseil municipal souhaite étudier la possibilité de construire des logements avec différents partenaires privés, publics ou associatifs. Il est aussi envisagé la construction de logements sociaux adaptés à Faveraye-Mâchelles et Faye-d'Anjou. Par ailleurs, la construction d'un immeuble collectif par Maine-et-Loire habitat à Thouarcé est envisagée, le permis de construire sera déposé prochainement.

- **Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :** Le conseil municipal va étudier la possibilité de construire une maison de santé.

- **La construction d'un nouveau centre de secours à Thouarcé est envisagée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.**

- **Accompagnement et soutien du développement commercial et artisanal**

- **Installation de centrales photovoltaïques sur certains bâtiments municipaux**

- **Modification des sources d'arrosage du terrain de football de Thouarcé**

ANIMATION DU TERRITOIRE

- Programme de construction de city-stades

- Plateau sportif de la salle des fontaines

- Étude de l'installation d'un terrain de football synthétique

- Rénovation de la salle de sport de champ-sur-Layon selon les conclusions du schéma directeur immobilier (projet à long terme)

- Programme d'installation d'aires de jeux

- Développement du camping de l'écluse

À court terme, le conseil municipal envisage **d'installer la bibliothèque de Rablay-sur-Layon dans l'une des ailes de la mairie.** A long terme, réflexion sur un espace culturel polyvalent (cinéma, médiathèque, etc.)

BÂTIMENTS

- Mise en accessibilité et réaménagement de l'accueil de la mairie de Champ-sur-Layon

- Réaménagement de l'étage de l'épicerie associative de Rablay-sur-Layon

- Rattrapage et réactualisation de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé)

- Travaux d'adaptation de la mairie siège de Bellevigne-en-Layon et équipement informatique de la salle de réunion du siège

- Ravalement de façade et équipement numérique et mobilier du bâtiment du neufbourg.

ESPACES PUBLICS

- Requalification des espaces publics (place du Champ-de-Foire et place du Neufbourg) à Thouarcé

- Aménagement de la rue Artemieff à Faveraye-Mâchelles)

- Réaménagement dans le centre-
bourg de Champ-sur-Layon

- Aménagement d'un parc de loisirs paysagé à Faye-d'Anjou en lien avec le projet de construction de logements sociaux

- Sécurisation de rues, carrefours et lieux-dits (à titre d'exemples) : Rue du Square à Champ-sur-Layon ; rue des anciens combattants et lieu-dit La Housselière à Faye-d'Anjou ;

Bonnezeaux (carrefour RD24-RD199) et lieu-dit Chasles à Thouarcé ;

rue de la Roche à Rablay-sur-Layon ;

Aménagement de la limitation de vitesse au lieu-dit les Noues à Thouarcé

- Installation de radars pédagogiques

SOCIAL – SCOLAIRE

Projets à court terme :

- Étude de la rénovation énergétique et thermique de l'école de Rablay-sur-Layon

- Agrandissement de la cantine et de l'accueil périscolaire de Faveraye-Mâchelles

- Équipement informatique des écoles.

Projets à long terme :

- Création d'un pôle enfance à Thouarcé

- Construction d'un centre péri et extrascolaire à Thouarcé

ATTENTION ! CES ACTIONS ET PROJETS SE FERONT SOUS RÉSERVE DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET LÉGALE. NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS RÉGULIÈREMENT DE L'AVANCÉE DES PROJETS.



BUDGET MUNICIPAL : POINT SUR LES DÉPENSES ET RECETTES

Chaque année, le conseil municipal vote le budget de la commune. Ce dernier détermine les actions que Bellevigne-en-Layon pourra mettre en place au cours de l'année 2022. En effet, sans budget, pas de services ni de projets !

Le budget est déterminé pour une année civile. Il se décompose en deux sections : **L'INVESTISSEMENT** et **LE FONCTIONNEMENT** avec, à chaque fois, des recettes et des dépenses.

LE FONCTIONNEMENT concerne les dépenses et recettes dites courantes comme les frais de personnels, l'achat de fournitures et de petit matériel pour les mairies, les écoles, les bibliothèques et tout autre service géré par la mairie, les frais généraux (eau, électricité, téléphonie) etc. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles comprennent les impôts directs, les dotations de l'État, les produits des services : garderie, cantine etc.

L'INVESTISSEMENT comprend toutes les dépenses d'équipement : les travaux de bâtiments et réseaux, l'acquisition de gros matériel ou d'équipement informatique etc. Les recettes d'investissements sont réalisées grâce à l'autofinancement, l'emprunt et les diverses subventions principalement de l'État, de la Région et du Département, parfois de l'Europe.

En 2021, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 102 700 € et les dépenses à 4 737 600 €. Les recettes d'investissement se sont clôturées à 2 562 000 € et les dépenses à 2 208 400 €. C'est ce que l'on

appelle le compte administratif.

Pour 2022, la commune prévoit en fonctionnement 5 102 700 € de recettes et 4 737 580 € de dépenses : c'est le budget primitif.

En 2021, le budget de fonctionnement de la commune s'est clôturé comme suit :



POUR 100 € ENCAISSÉS :

- Impôts et taxes : 46,85 €
- Dotations et participations de l'État et autres : 41,59 €
- Produits des services (cantines, garderie, bibliothèques, agences postales...) : 3,10 €
- Produits de gestion courante (loyers : commerces, logements, location de salles...) : 4,45 €
- Divers recettes : 4,01 €

POUR 100 € DÉPENSÉS :

- Charge de personnel : 25,57 €
- Charges à caractère général (eau, électricité, petits matériels, entretien des bâtiments, achat de végétaux pour les espaces verts, assurances...) : 25 €
- Atténuations de produits : 16 €
- Autres charges de gestion courantes (subvention aux associations, dont le centre social, indemnités des élus, participation OGEC et écoles extérieures...) : 17,86 €
- Charges financières (emprunt) : 0,77 €
- Charges exceptionnelles : 14,20 €

BUDGET MUNICIPAL : LES INVESTISSEMENTS 2022

En ce qui concerne l'investissement, la commune prévoit, en 2022, d'investir dans les projets suivants :

Affaires scolaires : 55 800 € répartis comme suit :

- Socle numérique : 15 000 € (subvention de l'État à hauteur de 10 400 €)
- Acquisition de matériel informatique pour les écoles : 10 800 € (subvention du département à hauteur de 4 900 €)
- Agrandissement de la cantine et de l'accueil périscolaire de Faveraye-Mâchelles : 5 000 € (étude du projet)
- Création du pôle enfance à Thouarcé : 25 000 € (étude du projet)

Restauration scolaire : 20 000 € répartis comme suit :

- Acquisition de matériel restaurant des Melleresses à Thouarcé : 5 000 €
- Lave-Vaisselle et aménagement cuisine : 15 000 €

Culture : 12 360 € répartis comme suit :

- Achat de matériel pour la lumière du pôle culturel : 3 360 €
- Début du réaménagement de la mairie de Rablay-sur-Layon en espace bibliothèque : 12 000 €
- Achat d'un coffre-fort pour la bibliothèque de Rablay : 360 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En 2021, la commune de Bellevigne-en-Layon a versé 221 939 € de subventions pour les quatre OGEC et 44 200 € pour les cantines de la commune ; auxquels s'ajoutent 165 704 € de subventions aux différentes associations du territoire.

Les subventions sont réparties en domaines :

- Animation (festivals, comité des fêtes, carnaval, chorales...) : 1 000 €

Sports : 73 000 € répartis comme suit :

- Restructuration du plateau sportif au collège des fontaines : 5 000 €
- Enveloppe annuelle de travaux d'entretien et de remise en état : 50 000 €
- Étude de l'installation d'un terrain de football synthétique à Thouarcé : 18 000 €

Tourisme : Développement du camping de l'écluse : 72 000 €

Espaces publics : 147 500 € dont :

- Aménagement de la placette Saint-Vincent : 54 000 €
- Étude de la requalification du parc du Neufbourg : 5 000 €
- Enveloppe annuelle de travaux sur les réseaux d'eau et d'éclairage publics : 41 500 €
- Décorations de Noël : 20 000 €
- Achat de défibrillateurs : 8 000 €

Voirie : 160 000 € pour l'aménagement et la sécurisation des rues

Espaces verts : 36 000 €

Matériels et bâtiments techniques : 75 000 €

Cimetière : 5 000 €

Bâtiments : 538 300 € dont :

- L'adaptation du local des associations à Thouarcé : 13 000 €

- Travaux d'aménagement et de ravalement de façade du bâtiment du Neufbourg à Thouarcé : 479 500 €
- Réaménagement de l'épicerie solidaire à Rablay-sur-Layon : 25 000 €
- Étude de rénovation énergétique et thermique de l'école de Rablay-sur-Layon : 8 000 €
- Travaux d'adaptation de la mairie siège de Bellevigne-en-Layon : 17 800 €

Informatique : 41 200 € (subvention européenne à hauteur de 15 000 €)

Aménagement et développement : 283 500 € dont :

- Mandat d'étude pour le lotissement du Pineau : 45 000 €
- Étude de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : 10 000 €
- OPAH : 13 500 €
- Réserves foncières résidence senior : 200 000 € (préemption, si opportunité).

En vert, les projets prévus dans le cadre du projet de mandat (voir pages précédentes).



LA DÉAMBULATION CITOYENNE À RABLAY-SUR-LAYON A SUSCITÉ L'ADHÉSION

Un rendez-vous était proposé aux habitants de la rue de la Roche à Rablay-sur-Layon le samedi 5 Mars dernier, de 10h à 12h. L'objectif était de participer à une déambulation citoyenne sur le thème de la sécurité routière.

COMMENT PARTAGER CETTE RUE, OÙ SE CROISENT QUOTIDIENNEMENT PIÉTONS, CYCLISTES ET VÉHICULES À MOTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ ?

Cette première expérimentation a été l'occasion pour les élus d'aller à la rencontre de plus de 30 habitants de la rue de la Roche, confrontés quotidiennement à des problèmes de sécurité routière et de leur présenter le projet d'aménagement initié par le Département (qui a compétence sur les axes routiers départementaux).

Ce projet a été détaillé par Paul Caille, conseiller délégué à la sécurité routière : des plans étaient à disposition de tous les participants et chacun a pu disposer d'informations complètes sur les perspectives d'aménagements.

Des écluses, passages pour piétons sont envisagés, mais, pour être au plus près des attentes des usagers, tout au long de cette déambulation, les élus ont recueilli propositions, suggestions, idées. Les discussions et échanges ont été riches et constructifs.

L'ambiance était conviviale et cette action a permis aux habitants de se retrouver et d'échanger ensemble sur une thématique fédératrice, qui participe à l'amélioration du cadre de vie et au bien-vivre ensemble. Les propositions des habitants vont être examinées par les élus. Il s'agira d'acter des modifications et de centraliser les commentaires des citoyens pour les examiner et ainsi établir et chiffrer un projet.

Fort du succès de cette 1^{ère} rencontre citoyenne, d'autres propositions pourront être recensées, portant éventuellement sur d'autres thématiques. Nous remercions vivement tous les participants.e.s



Cette déambulation citoyenne s'inscrit dans le projet de territoire citoyen qui sera co-écrit avec les habitants et tous les acteurs locaux (dont associations et entreprises), à l'issue d'une Journée citoyenne qui aura lieu le 21 mai prochain (voir ci-contre).

Développer la participation citoyenne sur la commune de Bellevigne-en-Layon et être ainsi au plus près des attentes des habitants, sont quelques-uns des objectifs de cette démarche citoyenne.

LA DÉMARCHE CITOYENNE DE LA COMMUNE

Retour en chiffres sur la consultation citoyenne qui s'est tenue du 20 janvier au 20 février 2022

- 240 citoyens ont participé à cette enquête, 66,67 % des répondants ont entre 30 et 65 ans seulement, et 19,66 % entre 66 et 80 ans
- La citoyenneté, « une mission publique plébiscitée » : 97,01 % des répondants souhaitent que la commune encourage la citoyenneté
- La cohésion sociale et la solidarité sont deux marqueurs forts identifiés dans cette enquête. 57,2 % des participants.e.s répondent qu'« Être citoyen » c'est faire preuve de solidarité et 71,88 % pensent que la citoyenneté doit être encouragée pour créer du lien social

« Donner la parole aux habitants pour qu'ils puissent partager des idées, des envies d'actions et donner leur vision de ce que sera Bellevigne en Layon demain »

Les thèmes de participation privilégiés par les participants :

1. Le cadre de vie et l'environnement (69,66 %)
2. Les projets d'aménagement (58,55 %)
3. La cohésion sociale et les solidarités (49,15 %)
4. La transition écologique

Répartition des participants.e.s à l'enquête par communes déléguées :

1. Thouarcé : 31.36 %
2. Champs-sur-Layon : 20.91 %
3. Faye-d'Anjou : 20.45 %
4. Rablay-sur-Layon : 18.64 %
5. Faveraye-Machelles : 8.64 %

Les réponses aux questions :

Pourquoi encourager la citoyenneté ?

- Pour créer du lien social (71.88 %)
- Pour impliquer les citoyens dans les projets (69.64 %)
- Pour dépasser l'individualisme (64,29 %)

Comment la commune peut-elle contribuer à développer l'engagement citoyen ?

- 72 % des citoyens interrogés attendent de l'équipe municipale qu'elle soit à leur écoute et que les élus.e.s tiennent compte de leurs propositions (et expliquer pourquoi certaines sont rejetées).
- 55 % souhaitent être mieux informés sur les décisions prises par la municipalité notamment sur les projets
- 47 % ont de vraies attentes sur le fonctionnement et la répartition des compétences de la vie publique (commune, communauté de commune...)

Les citoyens doivent-ils participer aux décisions de leur commune ?

- 95,61% des répondants souhaitent participer dont 36.84 % sur tous les sujets selon leurs souhaits
- seulement 4.39 % des répondants pensent que le citoyen élit et les élus décident.

ÉTAPE 1 :
Consultation
citoyenne
Janvier/
février 2022

ÉTAPE 2 :
Atelier
« élus »
Mars 2022

ÉTAPE 3 :
Atelier
« agents »
Mai 2022

ÉTAPE 4 :
Forum
citoyen
21 mai 2022
(Voir ci-dessous)

ÉTAPE 5 :
Mise en oeuvre
des actions et
dispositifs du
projet
Septembre 2022

LA 1^{ÈRE} RENCONTRE CITOYENNE : LE FORUM CITOYEN

Dans la continuité de la consultation citoyenne la municipalité organise un forum citoyen proposant un travail collectif pour construire ensemble la participation citoyenne et co-écrire le projet de territoire citoyen. Ce forum aura lieu le samedi 21 mai 2022, de 9 h 45 à 13 h à la salle des fêtes de Faveraye-Mâchelles. Tous les acteurs de la Ville, habitants, entreprises et associations sont conviés à participer à ce forum.

Le projet de territoire citoyen sera ensuite présenté et validé lors du Conseil municipal de juillet pour une mise en oeuvre dès la rentrée 2022. La Municipalité tient à remercier

vivement tous les participants.e.s à cette démarche citoyenne pour leur implication et leur engagement. Nous vous attendons nombreux !

Dès 14 h, le CMJ organisera des marches zéro déchets dans toutes les communes déléguées !

Pour rappel, les objectifs de cette démarche citoyenne sont de :

- Permettre à chacun de trouver sa place et son rôle dans la commune
- Impliquer les citoyens dans la vie municipale et renforcer la cohésion sur un territoire.

AU PROGRAMME DE CETTE MATINÉE :

- 9 h 45 : Accueil des participants autour d'un café
 - 10 h : Introduction et présentation des résultats de la consultation citoyenne et des 7 piliers qui définissent une commune citoyenne
 - 10 h 45 : travail en atelier - 9 thèmes en lien avec les orientations définies par les élus
 - 11 h 55 : restitution des travaux
 - 12 h 25 : conclusion
 - 12 h 30 : Apéritif et pique-nique partagé
 - 14 h : Démarrage de la marche Zéro déchets organisée dans chaque village par les élus du CMJ en lien avec le centre socio-culturel
- Le programme définitif sera distribué sous peu.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS : IL EST NÉCESSAIRE D'ANTICIPER !



Depuis le début de l'année 2022, le nombre de demandes de renouvellement ou création de papiers d'identité est en très forte augmentation.

Ce phénomène n'est pas restreint à la commune de Bellevigne-en-Layon mais il est national. En effet, en raison de la crise sanitaire, de nombreux titres n'ont pu être renouvelés en 2020 et 2021. Le retard doit donc se rattraper. De plus, l'allègement des mesures sanitaires favorise désormais les déplacements et voyages... la demande augmente donc en conséquence. De plus, de nombreuses demandes sont liées à la mise en œuvre des nouvelles cartes nationales d'identité biométriques.

Nos agents mettent tout en œuvre pour vous satisfaire au plus vite mais malheureusement, les délais se rallongent et les prochains rendez-vous ne pourront pas avoir lieu avant septembre*. Il faut également compter un délai de plusieurs semaines entre le premier rendez-vous et la délivrance de votre titre d'identité. Nous vous invitons donc à anticiper au

maximum votre demande et votre prise de rendez-vous.

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr. Le jour du rendez-vous en mairie, veillez à bien apporter les pièces suivantes :

- Une photographie d'identité conforme de moins de 6 mois (réalisée chez un photographe ou dans un photomaton agréé)
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, assurance habitation)
- Votre ancien titre d'identité (en cas de renouvellement)

Pour connaître les pièces supplémentaires à apporter selon la situation (personnes mineures, parents séparés, changement d'État-civil, perte ou vol...) connectez-vous sur ants.gouv.fr.

Après ce premier rendez-vous, la demande est transférée en préfecture pour instruction du dossier, puis à l'imprimerie nationale. Après plusieurs semaines, vous serez averti par sms que votre titre est prêt et pourrez passer le chercher en mairie, sur rendez-vous également.

* Les rendez-vous sont en septembre au moment où nous écrivons ces lignes. Cependant, en raison du nombre conséquent

d'appels reçus chaque jour, il est possible que les délais soient allongés à octobre d'ici la parution du magazine.

EN BREF :

Dépôt des demandes d'urbanisme : plus besoin de vous déplacer !



Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau portail vous permet d'effectuer en ligne toutes les démarches relatives au dépôt de dossier de demande d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager. Conçu pour vous simplifier la vie, ce service en ligne est accessible 7jours/7 et 24h/24. Une aide en ligne vous accompagne dans la constitution de votre dossier et minimise les risques d'erreurs de saisie. L'envoi des pièces complémentaires se fait en ligne, et vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier en temps réel.

Rendez-vous sur le portail en ligne pour faire votre déclaration : <https://loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs>

Pour tout complément d'information, consultez le site internet de la communauté de communes : <https://loire-layon-aubance.fr/vivre-habiter/demarches-durbanisme/>

Précision : lors de la saisie de votre dossier, un préfixe vous est attribué par défaut : le n° 345. Ce dernier correspond à la commune de Thouarcé. Si vous résidez une autre commune déléguée, il convient de le modifier comme suit : Rablay-sur-Layon : 256 ; Champ-sur-Layon : 66 ; Faye-d'Anjou : 134 et Faveraye-Mâchelles : 133. L'utilisation du bon préfixe favorisera la bonne instruction de votre dossier par les services.



LES LOCAUX-MOTEURS : UNE ASSOCIATION DE TERRAIN POUR L'HABITAT

Les Locaux-Moteurs : sur le terrain pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Durant 10 mois, Laurent Boué a parcouru les rues de Bellevigne-en-Layon pour favoriser l'accès de ses habitants aux aides à la rénovation énergétique des logements.

Depuis deux ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (voir encadré) est développée sur le territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance. Ce programme vise à soutenir les ménages qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leur logement ou l'adapter à la perte d'autonomie : travaux d'isolation, changement de chaudière ou chauffe-eau, travaux d'aménagement pour les personnes en perte d'autonomie....

Rencontre avec les ménages
Missionnée par la Communauté de communes, l'association « Locaux-Moteurs » a pour but de favoriser l'accès à ce programme Habitat. Recrutée à cet effet, une équipe d'habitants-relais dénommée *Les Locaux-Moteurs* est allée à la rencontre des ménages entre mars et décembre 2021 pour échanger sur leurs besoins de travaux.

C'est ainsi que près de 170 ménages ont ouvert leur porte à Laurent Boué, Locaux-Moteur pour Bellevigne-en-Layon (photo ci-contre). Ils ont pu échanger sur ce dispositif d'aide et

leur besoin de travaux. Ces besoins ont été relayés, avec l'accord des particuliers, vers l'opérateur habitat SOLIHA. Ce dernier, après avoir effectué une visite à domicile, aura transmis au ménage une étude technique adaptée avec des scénarii de travaux et des simulations financières (coûts et subventions).

Un accès facilité aux aides
Des ménages, qui n'auraient jamais actionné le dispositif de l'OPAH sans le passage des Locaux-Moteurs, se sont engagés dans une démarche de travaux.

La mission des Locaux-Moteurs et de Laurent Boué s'est achevée, mais l'OPAH de la Communauté de commune est toujours active. Aussi n'hésitez pas à vous informer sur les aides possibles au 02 41 18 01 08.

Les locaux-moteurs remercient les habitants de Bellevigne-en-Layon qui ont accueilli chaleureusement Laurent Boué ainsi que les élus de la commune pour leur aide apportée tout au long de leur mission, ainsi que pour l'intérêt qu'ils y ont porté.

Enfin, un très grand merci à Laurent, pour sa bienveillance et son travail de qualité effectué durant ces 10 mois.

Plus d'info sur l'association Les Locaux-Moteurs :
www.locauxmoteurs.fr

UNE OPAH SUR LA COMMUNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'aide à la rénovation énergétique a été renforcée et est accessible pour tous.

Outre les permanences sur rendez-vous proposées par Alisée et Soliha dans les Maisons France Services et la possibilité d'obtenir des aides financières par la Communauté de communes Loire Layon Aubance et les communes, vous bénéficiez également :

- d'un accompagnement gratuit pour définir les types de rénovation énergétique à réaliser dans votre logement (quels que soient vos revenus).
- de conseils et diagnostics énergétiques gratuits pour les entreprises et locaux associatifs.
- d'une aide locale supplémentaire de 250 € pour la réalisation d'un audit énergétique.
- de conseils sur l'énergie photovoltaïque lors des permanences, en plus de la rénovation énergétique.

Plus de renseignement au 02 41 18 01 08 ou sur le site de la communauté de communes :



RETOUR SUR LE FORUM DE L'EMPLOI



Initiatives Emplois a participé au forum de l'emploi, le jeudi 17 février 2022. Cet événement, organisé avec la Communauté de communes et des professionnels de l'emploi du territoire s'est déroulé sur trois jours autour de différentes thématiques.

Cela a permis des moments d'échanges et de rencontres entre employeurs, partenaires et chercheurs d'emploi du territoire : une dynamique à maintenir tout au long de l'année.

« M.O.D.E D'EMPLOI », une action parmi d'autres...

En effet, des actions collectives sont mises en place pour dynamiser et favoriser le retour à l'emploi. Elles sont organisées en partenariat avec des acteurs liés à l'emploi. Celles-ci ont pour but de rassembler des chercheurs d'emploi autour d'une thématique bien précise (refaire son cv, le Compte Personnel de Formation, l'estime de soi, visite d'entreprises...).

Un agenda en ligne permet de rester informé et de prendre connaissance des différentes actions programmées : initiativesemplois.fr

Des professionnels sont à l'écoute pour répondre individuellement à vos questions liées à l'emploi et la formation. Ils reçoivent sur rendez-vous.

Contactez Initiative emploi au 02 41 56 11 13 ou initiatives.emplois@orange.fr

Les lieux de permanences :

- **Vihiers** - 2 rue du Comte de Champagne 49310 Lys-Haut-Layon : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9h à 12h.
- **Thouarcé** - 20 rue Jacques du Bellay 49380 Bellevigne-en-Layon : Les mardis après-midi de 14h à 17h.
- **Brissac** - 11 rue Nationale 49320 Brissac-Loire-Aubance : Les lundis matin de 9h à 12h.

AU CŒUR DES ENTREPRISES : MIEUX CERNER LES BESOINS.

Initiatives Emplois a cette volonté de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels en travaillant à une meilleure adéquation entre emplois offerts (chercheurs d'emploi) et savoir-faire requis (par les employeurs locaux) : voici le secret de la méthode Vita Air.

Les étapes clés de cette démarche :

- Un diagnostic gratuit
- L'identification et la valorisation des compétences
- Un soutien à vos recrutements

Vita Air est une offre de services récente à laquelle Initiatives Emplois s'est affiliée dans le but de mieux comprendre les postes en tension et de discerner les qualités dont il faut disposer pour les exercer. Du côté des chercheurs d'emploi cela permet de développer notre qualité d'accompagnement.

Contactez Vita air au 02 41 56 11 13. Plus d'informations sur le site internet : www.initiativesemplois.fr



NOUS RECRUTONS DES OUVRIERS VITICOLES SAISONNIERS (H/F)

TERRITOIRE :
VIHIERSOIS - THOUARCÉEN - BRISSACOIS

- Débutant accepté
- Covoiturage possible

RENSEIGNEMENTS :

☎ 02 41 56 11 13

✉ initiatives.emplois@orange.fr

Initiatives
emplois

Inter
Emploi
LAYON SAUMUROIS

Initiatives
emplois
Services



**FLORIAN ZULIANI, PAYSAN
BOULANGER VIGNERON**

La ferme Boul'et Rouge est une ferme en agriculture biologique, alliant une diversité de cultures et de transformations, toutes basées sur la fermentation ! Ce procédé « magique » ou des êtres vivants que l'on ne voit pas subliment une matière première en un produit fini savoureux, sain et digeste. (À consommer cependant avec modération pour le vin!) Florian Zulliani travaille sur les

cépages locaux que sont le chenin, le grolleau et le cabernet franc. L'idée est de faire du vin au plus près de la nature, avec le moins possible d'intervention humaine : *« Je l'accompagne pour qu'il exprime la terre d'où il provient ».* *Le respect de la nature et le retour aux anciennes méthodes est en effet un objectif premier pour ce jeune producteur : « Je cultive des blés anciens, du petit épeautre et du seigle, 3 céréales très rustiques qui ne demandent aucuns traitements phytosanitaires et qui*

ont un réel bonus nutritionnel et gustatif par rapport aux variétés « modernes et industrielles ». *Je transforme ensuite ces céréales en pain à l'ancienne : pétrissage à la main, 100% levain naturel, cuisson au four à bois. »*

La vente se fait, entre autres le jeudi soir à la ferme (17h-19h) et le mercredi chez les maraîchers de Naturellement Faye (15h30-19h).

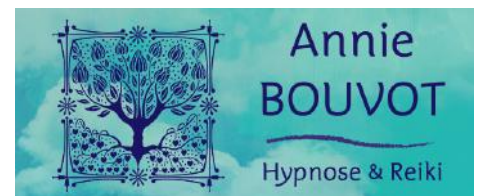
Contact : 06 71 28 97 86
Les Chailloux - Champ-sur-Layon
49380 Bellevigne-en-Layon



**MORGANE LE GOFF, GESTALT
THÉRAPEUTE**

La Gestalt, qui appartient au champ de la psychothérapie relationnelle, met l'accent sur la conscience de ce qui se passe dans l'instant présent au niveau corporel, affectif et mental. Certifiée en 2018 après 4 ans de formation à l'Institut Belge de Gestalt, Morgane Le Goff vous reçoit dans son cabinet ou en télé/visio consultation. Les séances durent 45 minutes à 1 heure et sont destinées aux adultes uniquement.

Contactez-la au 06 30 37 26 63 ou morganelegoffgestalt@gmail.com
37 Grande Rue - Rablay-sur-Layon
49 750 Bellevigne-en-Layon
therapeutemorganelegoff.com



**ANNIE BOUVOT, HYPNOSE,
MAGNÉTISME & REIKI À
DISTANCE**

Nouvellement installée sur Bellevigne-en-Layon mais pratiquant ses activités depuis plus de 11 ans, Annie Bouvot propose des séances de magnétisme et de reiki aussi bien pour humains que pour les animaux ainsi que des séances d'hypnothérapie en ligne ou par enregistrement audio personnalisé. Séances en distanciel uniquement sur rendez-vous et paiement sécurisé par PayPal.

Contact :
06 58 76 13 50
Hmr-bouvot@orange.fr
www.hypnose-angers-49.com



FLORIAN ALLAIN, ATELIER AF COUVERTURE

Florian Allain est couvreur zingueur de métier avec 19 ans d'expérience professionnelle. Il est diplômé d'un CAP passé chez les compagnons du devoir et d'un BP de l'école supérieure de couverture d'Angers. Florian Allain réalise tous types de

couvertures (ardoise, tuile, zinc) en neuf ou en rénovation. Il propose également la pose de tubage de cheminée, la pose de fenêtre de toit, l'isolation biosourcée, le démaillage et le ramonage. L'entreprise est ouverte depuis le 1^{er} septembre 2021 et dispose du label RGE (reconnu garant de l'environnement) pour l'isolation

intérieure et la couverture ainsi que pour les fenêtres de toit.

Contacts :
06 11 20 42 80 /
latelier.af.couv@gmail.com
4 les Petits Marchais - Faveraye-
Mâchelles
49380 Bellevigne-en-Layon



CAPRIN DES PRÉS

Eleveur de chèvres en agriculture biologique au Loges de Faveraye-Mâchelles depuis 2009, caprin des prés a décidé depuis quelques années de valoriser la viande de chèvres qui est très souvent méconnue et mal jugée. C'est une viande saine car peu grasse. Elle contient peu d'acide gras saturé et son taux de cholestérol est le plus faible en comparaison des autres viandes.

Sur la ferme, il est proposé des merguez et des saucisses de chèvre. Au printemps découvrez ou redécouvrez du chevreau élevé sous

les mères. À l'automne le cabri en caissette ou sous forme de bocaux toute l'année (rillette, tajine aux abricots sec, mijoté à l'Anjou rouge). Les produits sont en vente à la ferme, au bar du layon à Mâchelles, à l'épicerie gout layon à Rablay. Retrouvez les producteurs le premier mardi de chaque mois au marché de Vihiers.

Contact : 06 81 97 61 41 / vente.
caprinsdespres@gmail.com
Tiffany et Jérémie Errien
2 Les Loges - Faveraye-Mâchelles
49380 Bellevigne-en-Layon



JÉRÔME DAILLER, LES CUISINES VÉNIDOM

Jérôme Dailler se déplace chez les particuliers avec son camion de démonstration et propose de nombreux modèles de cuisines. Différents modèles d'expositions sont visibles dans son camion et il dispose également de nombreux échantillons pour vous aider à choisir votre futur équipement.

Une fois l'installation terminée, Jérôme Dailler propose un service gratuit de maintenance : réglages, réparations, repose de joints...
Contact : Jérôme Dailler 06 30 83 01 73 - j.dailler@venidom.com

TRANSLAYON 2022



La 13^e édition de la TransLayon aura lieu du vendredi 10 au dimanche 12 juin 2022.

Sur des circuits d'environ 20km, la TransLayon propose de découvrir à pieds le patrimoine et la gastronomie angevine. **Au programme : des visites de sites, des dégustations, des animations, le tout sur des sentiers pédestres ouverts spécialement pour l'occasion.** Accompagnement et guidage assuré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine-et-Loire, partenaire de l'événement !

Il est possible de s'inscrire pour une journée ou pour les 3 jours. Le repas ainsi que les dégustations et l'accompagnement d'un guide sont compris dans le tarif (49 € pour une journée / 140 € pour 3 jours).

Inscriptions/réservations jusqu'au 30 avril auprès de l'Office de Tourisme Anjou Vignoble et Villages au 02 41 78 26 21 (sous réserve de places disponibles).



VILLAGES EN SCÈNE

La 20^e saison de Villages en scène touche à sa fin et se terminera en apothéose en juin avec la journée des 20 ans !

Rendez-vous le samedi 11 juin, de 14 h 30 à minuit à l'aire de loisirs de Saint-Aubin-de-Luigné.

Au programme :

- **14 h 30 : spectacle mystère** - parcours décalé en déambulation vélocipédique. *Gratuit - sur réservation - apportez vos vélos*
- **18 h 30 : apéro-dîner géant !** *Participation de 12 € par personne*
- **20 h 30 : Le magnifique bon à rien** - Cie Chicken street - Equipée de seulement 10 planches, 20 caisses en bois et 30 ballons de baudruche, Serge Badoz, ancien reconstituteur de palettes, reconstituera seul, à mains nues et sans trucages, le classique de Sergio Leone : Le bon, la brute et le Truand- *Gratuit - accès libre*
- **22 h : NBB en concert** - Un mélange d'afrobeat et de funk pour une traversée hypnotique ! *Gratuit - accès libre*

En parallèle, découvrez les deux derniers spectacles qui se joueront à Bellevigne en Layon avant la fin de la saison :

Eighteen / TM project - danse / récit

Jeudi 5 mai à 20 h 30 au pôle culturel à Faye-d'Anjou

A partir de 9 ans - durée 1 h

Tarif : entre 12 et 16 €

Cette odyssee de l'intime traverse les différents lieux qui l'ont accueillie, s'imprègne des contextes et environnements pour nous conduire dans ces milieux mobiles, chimériques ou fantasmés qui sont ceux de nos rencontres. Eighteen révèle, avec fraîcheur et simplicité, la touchante complicité entre un père et sa fille.

Adultes ? / Collectif EDA - danse

Mercredi 15 juin à 15 h 30 au pôle culturel à Faye-d'Anjou

A partir de 7 ans - durée 1 h

Tarif : entre 4 et 8 € (tarif famille : 20 €)

Créer une danse dont le rythme fera écho au sens des paroles d'enfants ainsi qu'à la musicalité de leurs voix. Avec le goût pour l'absurde du collectif EDA, danses vocales et paroles chorégraphiques dessineront des liens visibles ou invisibles, réunissant en un seul monde celui des enfants et celui des adultes.

Découvrez la programmation complète sur le site internet : villages-en-scène.fr
Renseignements et réservations : 02 41 54 06 44 / billetterie@villages-en-scene.fr



LA VIE DANS NOS RÉSIDENCES

La vie sociale et l'animation proposent chaque jour de quoi divertir notre quotidien !

Les matins, le moment de la lecture du journal est très attendu pour savoir ce qui se passe concernant les actualités du monde, de la France mais aussi nous informer sur la vie locale de nos communes.

De plus, nous allons au marché de Thouarcé, également à celui de Brissac lorsque la météo est clémente.

Puis les après - midi sont rythmés :

- Chorales avec nos bénévoles
- Atelier gourmand : nous avons fait nos bottereaux pour mardi gras
- Sport : avec un intervenant sportif venant 1 fois par semaine
- Jeux de société : belote, etc.

Nous sommes allés nous balader et faire quelques achats à l'écocyclerie de Thouarcé.

Nous aimons nous arrêter prendre un petit gouter à « neufbourg » pour rencontrer les thouarcéens et croiser le chemin des enfants et de leurs parents.

Avec « fleurabelle » fleuriste à Thouarcé, nous avons fait nos compositions de fleurs fraîches pour la fête des grands-mères !

Cette année nous avons décidé d'axer nos animations autour des voyages. Nous nous déguisons pour chaque occasion.

Nous avons fait un nouveau voyage grâce à un conférencier qui nous a raconté l'Alaska. Ainsi, nous avons pu découvrir les pays nordiques avec un repas à thème à chaque fois. Quel régal !

Au mois de juin, ce sont les Antilles qui viendront à nous.

Si vous avez du talent pour la musique, la belote ou juste l'envie de venir passer du temps avec nous même un seul après-midi, nous serons ravis de vous accueillir et pourquoi pas de vous compter parmi nos bénévoles.

Les résidents des EHPAD Henri Raimbault de Thouarcé et des Closerons de Faye-d'Anjou vous saluent bien !



L'accueil du jeune enfant chez une Assistante Maternelle est depuis des années le premier mode d'accueil national.

Le Relais Petite Enfance des Coteaux du Layon est animé par Aude Gauthier et Pauline Poutier. Il a pour missions d'accompagner les assistantes maternelles, les familles et de mettre en place des actions autour de la professionnalisation des Assistantes Maternelles du territoire. En lien avec celui-ci, des assistantes Maternelles se sont portées volontaires et témoignent pour vous présenter leur métier.

1° Quelle a été votre motivation ?

« J'ai voulu faire ce métier car avec les enfants on apprend pleins de choses, chaque enfant est unique »

« Je voulais exercer dans le monde de la petite enfance tout en élevant mes enfants ».

2° Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre profession au quotidien ?

« C'est un métier très riche. Ce qui me plaît, c'est le contact avec les familles, l'objectif d'aider l'enfant à s'épanouir pour devenir un « grand ».

3° le nombre d'Assistants Maternelles diminue fortement depuis quelques années sur le territoire mais également au niveau départemental et national. Que pourriez-vous transmettre aux personnes qui hésitent à devenir Assistants Maternelles ?

« C'est un métier très enrichissant et chargé en amour et émotions, ça doit être une vocation, nous avons des journées bien remplies pleines de tendresse et de vie, des formations nous sont proposées régulièrement, il est important de réfléchir à la motivation de devenir assistante Maternelle, et de parler à sa famille pour le lieu de travail car nous les embarquons dans cette aventure. Mais il existe des MAM (Maisons d'Assistants Maternelles), cela peut être la solution pour certaines d'exercer ce métier hors de chez soi et de ne pas travailler seul ».



Le Conseil Municipal des Jeunes s'est mis en place depuis le samedi 23 Octobre 2021.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une volonté du conseil municipal comme une école de la citoyenneté et de la démocratie locale. Dorian (animateur jeunesse au Centre Social) en assure l'animation en lien avec certains élus municipaux. Les jeunes élus travaillent sur tous les projets et actions qui peuvent améliorer la vie quotidienne des enfants et des jeunes

communes et faire évoluer ensemble la vie de la commune.

Chaque enfant était invité à voter pour 2 candidats par écoles de Bellevigne en Layon. Dans certaines communes il y a 2 écoles, c'est pourquoi on ne retrouve pas le même nombre de représentants pour chaque commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES EST EN PLACE

sur le territoire, voire de tous les citoyens. C'est aussi l'occasion de découvrir le fonctionnement de la mairie et d'apprendre à débattre pour prendre des décisions

Deux projets seront déployés en 2022 :

- La mise en place d'une « cabane à livre » dans chaque village
- La mise en place d'une balade pour ramasser les déchets le samedi 21 Mai qui aura lieu dans chaque village et où tous les habitants seront conviés.

Voici la liste des jeunes élus (en photographie ci-contre) :

- Maho Viaud, Maïa Fortannier, Jeanne Duval et Charlotte Thomas : Faye-d'Anjou
- Alexandre Aubert et Fantine Millasseau : Rablay-sur-Layon.
- Sidonie Guitton et Laura Massicot : Champ-sur-Layon
- Brice Retailleau et Valentine Renou : Faveraye-Mâchelles.
- Nino Delumeau, Martin Jaunatre, Shanna Juré et Baptiste Bernard : Thouarcé.



Les élus ont convié les jeunes venant d'avoir 18 ans, et dont c'est la première inscription à une liste électorale, à une cérémonie de remise de leur carte d'électeur, à la mairie déléguée de Champ-sur-Layon.

18 jeunes ont ainsi répondu favorablement à cette invitation. Les Maires leur ont remis leur carte électorale, en présence de

ainsi que les principes fondamentaux de la République.

Placée sous le signe de la convivialité, cette rencontre a aussi permis de constater, avec grand plaisir, l'intérêt porté par un certain nombre de jeunes aux questions de citoyenneté.

À cette occasion, Jean-Yves Le

LES JEUNES CITOYENS À L'HONNEUR !

la commission la citoyenneté, ainsi qu'un livret du citoyen.

Cette rencontre a permis d'évoquer ce que représentent les droits et devoirs d'un citoyen,

Bars, Nathalie Galand, Adjointe à la citoyenneté, et Delphine Cesbron, Adjointe à l'enfance-jeunesse, ont également pu rappeler les actions menées par la municipalité dans le domaine de la citoyenneté: mise en place d'un Conseil municipal des Jeunes (*lire ci-dessus*), rencontres citoyennes dans les 5 villages, marche déambulatoire dans le village de Rablay-sur-Layon.

Les membres du CMJ étaient d'ailleurs présents, avec leur écharpe. Ils ont profité de cette matinée pour découvrir, sur le terrain, l'ensemble du territoire communal, et ont prévu des actions à mettre en oeuvre dans les prochains mois, en lien avec la citoyenneté.

PARTICIPEZ AU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ.



Vous êtes un particulier ? Une entreprise de 50 salariés ou plus ? Vous êtes concernés par les questions de déplacements ?

La Communauté de communes organise un comité des partenaires de la mobilité, le mercredi 29 juin 2022 à 18 heures. Ce comité est ouvert aux gestionnaires de transports, représentants des communes, entreprises et habitants.

Pourquoi y participer ?

Pour être informé des actions concrètes mises en place en matière de mobilité et de transport sur le territoire, mais surtout pour échanger sur ces projets et les offres de mobilité existantes (train, car, etc.).

Votre avis compte !

Vous souhaitez intégrer le comité des partenaires ?

Envoyez vos coordonnées (prénom, nom, adresse mail, commune de résidence) à l'adresse : mobilite@loirelayonaubance.fr
Vous recevrez une invitation.



SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

La Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) s'engage à développer des pratiques de mobilité plus durables et solidaires.

L'usage du vélo à assistance électrique permet de proposer une alternative à la voiture individuelle. C'est pourquoi, la Communauté de communes vous accorde une aide financière depuis le 1^{er} avril 2022.

Les VTT à assistance électrique ne sont pas éligibles car le dispositif promeut les déplacements du quotidien, utilitaires.

Ce dispositif n'est pas rétroactif. Avant toute demande, il est impératif de télécharger et lire le règlement disponible sur le site internet de la CCLLA.

Quel est le montant de la subvention ?

Une subvention d'un montant de 200€, sans conditions de ressources, sera versée aux habitants de plus de 18 ans résidant sur la Communauté de communes et qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou reconditionné, ou un kit d'électrification installé par un professionnel, acheté physiquement chez un commerçant, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée (30 000€) et dans le respect du règlement. Cette subvention s'élève à 350€ pour les vélos cargo à assistance électrique.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le dépôt de demande de subvention avec le devis doit être antérieur à la date d'achat du vélo/kit d'électrification.
- Le vélo à assistance électrique doit être neuf ou reconditionné par un professionnel.
- Le kit d'électrification doit être installé par un professionnel, les coûts de main-œuvre sont à faire figurer sur le devis puis sur la facture.
- L'achat devra être effectué dans un commerce, les achats sur internet sont exclus.
- L'acheteur doit avoir plus de 18 ans.
- Ce dispositif est cumulable avec les autres aides existantes soumises à conditions : dispositif de l'État et de la Région Pays-de-la-Loire

Quelle est la procédure ?

- Faire une demande de devis d'un vélo à assistance électrique ou du kit d'électrification installé par un professionnel
- Faire une demande de subvention via le formulaire en ligne
- Après instruction de ma demande, la Communauté de communes donne un avis favorable ou défavorable à l'attribution de la subvention.
- Envoyer la facture et le certificat d'homologation et de marquage à la Communauté de communes
- Validation des pièces obligatoires par la Communauté de communes
- Versement de la subvention au demandeur si toutes les conditions sont réunies.



ADRESSAGE : LE PROJET TOUCHE À SA FIN

Nous l'avons annoncé à plusieurs reprises dans ces colonnes : la commune de Bellevigne-en-Layon est engagée dans un travail de refonte de son adressage. Ce dernier touche à sa fin. Quelques explications :

Qu'est-ce que l'adressage ?

L'adressage est simplement l'ensemble des adresses d'une commune. Selon la poste, une adresse est composée d'un numéro, d'une voie et d'un nom de voie, d'un code postal et du nom de la commune. Une adresse doit être unique (il ne peut pas exister deux adresses identiques), géolocalisable (identifiée via les données GPS) et non ambiguë (devant être identifiée précisément). Tous les lieux publics ou privés doivent disposer d'une adresse : habitations, entreprises, salles de sports, cimetières...

Pourquoi l'adressage ?

Avec la création de la commune nouvelle, certaines adresses étaient doublées, il s'agit donc de redonner une adresse unique à tous. De plus, l'installation de la fibre nécessite une adresse précise et géolocalisable, ce qui n'était pas le cas, notamment pour les habitations hors-bourg. Enfin, une adresse plus précise favorise l'intervention des secours en cas de besoin et un meilleur acheminement des courriers et colis. Pour information, cette démarche

d'adressage est désormais obligatoire pour toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Quels changements pour moi ?

Les personnes concernées par le changement d'adresse ont reçu (ou recevront bientôt si ce n'est pas fait) un courrier expliquant la démarche menée par la commune. Ce courrier sera accompagné du certificat d'adressage. Certaines personnes vont se voir attribuer un nouveau nom de voie et un nouveau numéro. D'autres ne changeront que de nom de voie.

Les personnes résidant sur des lieux-dits pourront tout à fait conserver le nom du lieu-dit sur leur adresse, celui-ci sera cependant facultatif.

Comment se présentera ma nouvelle adresse ?

La nouvelle adresse s'écrira comme suit :

Mme / M. Prénom Nom
N° - Voie - nom de la voie
Lieu-dit (le cas échéant)
Commune Déléguée
Code postal - Bellevigne-en-Layon

Les nouveaux panneaux de voie seront installés par les services techniques. Les plaques de numéro seront remises à chaque citoyen concerné par un changement de numéro (les modalités de distribution vous seront communiquées ultérieurement).

MON ADRESSE VA CHANGER, QUELLES DÉMARCHES DOIS-JE EFFECTUER ?

Le changement d'adresse impliquera quelques démarches de la part des personnes concernées qui devront signaler ces changements à leurs interlocuteurs habituels (fournisseurs d'énergie, eau, CPAM, CAF, finances publiques, banque, assurances etc.). La carte grise devra également être mise à jour. Cette démarche est gratuite et peut être faite sur le site ants.gouv.fr.

Il n'est pas obligatoire, en revanche, de modifier ses papiers d'identité (carte ou passeport).

Ces démarches seront à effectuer suite à la réception de votre certificat d'adressage.

Le site internet service-public.fr peut vous guider dans cette démarche.

Beaucoup de démarches doivent se faire en ligne. Si vous n'êtes pas équipé, ou si vous souhaitez être accompagnés, les agents d'accueil de France service pourront vous aider. Les locaux sont situés au centre socioculturel des coteaux du layon, place du Champ de Foire à Thouarcé. L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Ce service se fait sur rendez-vous uniquement au 02 41 54 06 44.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : ATTENTION À LA CONTRAVENTION !

Le printemps arrive et avec lui l'envie de se remettre au jardinage. Attention cependant si vous procédez à des tontes ou de l'entretien de haies et arbres : le brûlage à l'air libre de ces déchets verts est strictement interdit par la loi ! En effet, outre le risque d'incendies, le brûlage à l'air libre émet dans l'air de nombreuses particules fines ainsi que des polluants et substances toxiques, d'autant plus si d'autres déchets (plastiques ou autre) sont associés. Ces rejets sont non seulement néfastes pour l'environnement mais aussi pour la santé.

Pour rappel, les gravats, huiles, encombrants en plastiques, objets électroniques doivent être apportés en déchèterie, il est strictement interdit de les brûler dans son jardin, pour des raisons évidentes de santé publique et de préservation de l'environnement. Les déchets verts, quant à eux, peuvent être facilement valorisés grâce au compostage par exemple mais aussi au broyage et paillage. Ce dernier aide à conserver l'humidité des sols (et donc à réduire les volumes d'arrosage) tout en empêchant la pousse des mauvaises herbes. Pour la tonte, procédez au « mulching », une tonte fine qui permet de laisser l'herbe coupée sur place. Bien sûr, les déchèteries collectent également les déchets verts. Ces derniers sont alors valorisés. Pour rappel : brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 750 €.

REDEVANCE INCITATIVE : LA COMMUNE AUSSI

Depuis le 1^{er} janvier, la Redevance incitative s'applique pour les ordures ménagères. Elle inclut également les points d'apport volontaire, les déchèteries, les actions de sensibilisation au tri... Cela concerne les foyers mais également, et c'est une nouveauté, la Commune (elle ne s'acquittait, jusque là, d'aucune contribution).

Conscient qu'il est crucial de réduire la production de déchets, le Conseil Municipal a adopté une série de mesures qui vont se mettre en place progressivement. Outre l'aspect environnemental, il s'agit également de maîtriser le budget. Sans aucune action, l'impact financier s'élèverait à plus de 30 000 € annuels ce qui limiterait d'autant les capacités d'investissement.

Le Conseil Municipal a donc adopté la suppression progressive des corbeilles de rue et des conteneurs dans les espaces publics (y compris les cimetières), l'intégration dans le prix de location des salles communales ; une gestion responsable des bacs par les agents municipaux.

Ces mesures seront accompagnées de signalétique, de mise à disposition d'arrosateurs et de composteurs dans les cimetières. Les personnes intéressées pour accompagner cette transition et concevoir la signalétique sont les bienvenues ! Elles peuvent se faire connaître dans l'une des cinq Mairies déléguées.

DÉPART EN RETRAITE



RICHARD MARAIS, responsable du secteur 4, services techniques CCLLA a pris sa retraite mi-mars. Nous l'avons rencontré.

Retracez-nous l'historique de la création des services techniques

Les services techniques ont été mutualisés en 2019 à l'échelle du secteur 4 de la communauté de communes. Ils regroupent les 5 villages de Bellevigne-en-Layon et les 3 villages de Terranjou. Ils assurent l'entretien des bâtiments, des espaces verts et services de proximité."

Vous êtes arrivé en responsabilité pour le début de cette mutualisation, expliquez-nous le cheminement de la structuration des services

Ces services techniques sont constitués des agents qui étaient historiquement ceux des villages auxquels se sont ajoutés un responsable de service Pascal Bessonneau, une assistante Florence Petit, et un responsable de secteur, moi-même.

Aujourd'hui quel objectif est atteint ?

Nous disposons d'un bâtiment récent zone du léard, des investissements de matériels ont été effectués pour répondre aux besoins. Nous avons formé et spécialisé nos agents de manière à répondre aux enjeux environnementaux et financiers.

Quel bilan personnel retirez-vous de votre action dans notre collectivité ?

La construction et le challenge ont été mes moteurs. J'ai néanmoins une frustration de ne pas avoir pu aller plus vite et plus loin dans cette nouvelle organisation mais il faut du temps pour construire.

Quels sont vos projets à l'aube de votre nouvelle vie ?

L'engagement à plein temps sur des activités associatives en lien avec l'environnement et l'alimentation et profiter de la famille. Je vais aussi pouvoir profiter de ma passion pour la randonnée surtout en montagne et parfois en solitaire.

L'ensemble des élus et agents de la commune remercient Richard Marais pour son implication et son travail dans la commune. Nous lui souhaitons un bel épanouissement dans cette nouvelle étape de sa vie.

ARRIVÉES



CHARLOTTE FILLION

a pris son poste le 1^{er} mars dernier comme assistante

du directeur général des services et des élus. Au sein de la mairie, elle sera chargée de la gestion des courriers, de l'assistance et du suivi administratif des dossiers, du suivi des contrats de maintenance etc. Après une expérience de plus de 10 ans dans le secteur de la mutualité, nul doute qu'elle saura mettre

ses compétences au service de la commune.

En dehors du travail, cette mère de famille aime profiter du plein air et s'évader dans la nature, accompagnée de son époux et de ses deux enfants.



CAMILLE GABORIT

est arrivée le 14 mars dernier en tant que responsable de

la communication, de la citoyenneté et de l'événementiel. Arrivée de la commune de Noyant-Villages où elle exerçait un poste similaire, elle aura pour mission principales la rédaction et mise en page du bulletin municipal, la mise en place du site internet et le suivi des actions de

citoyenneté. Camille Gaborit sera aussi en charge de la programmation et de l'organisation d'actions culturelles et d'événements sur la commune.

ZOOM SUR LE MARCHÉ DE THOUARCÉ

Le marché de Thouarcé se tient tous les mardi sur la place du Champ de Foire.

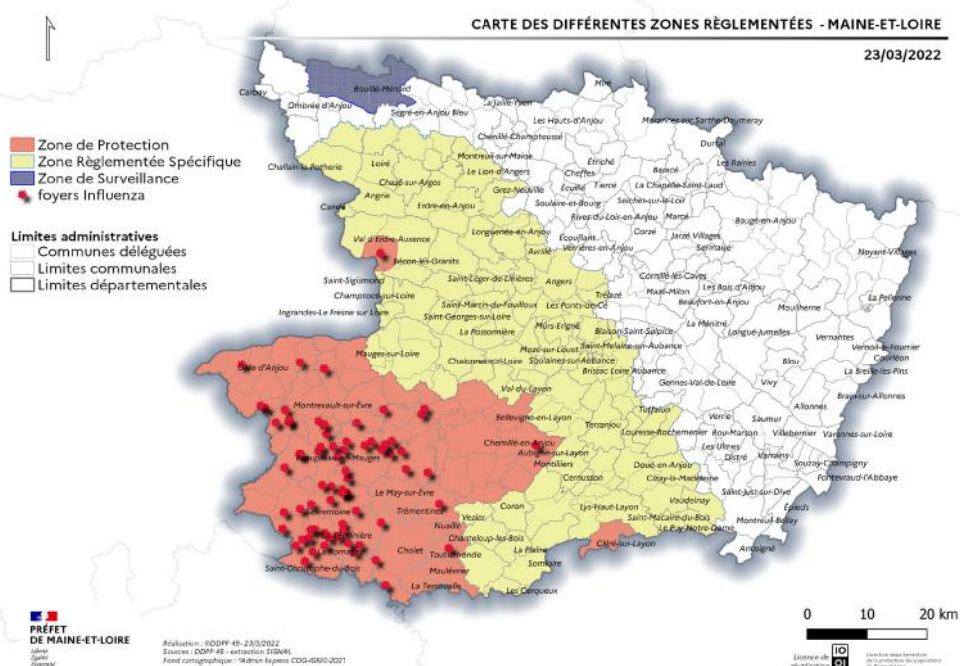
Chaque semaine, une quinzaine de commerçants ambulants s'installe pour la matinée. Textile, fruits et légumes, fromages, viandes, plantes, épicerie bio et vrac, toréfacteur, chocolatier... l'offre est variée et complète et ne comprend que des commerçants locaux.

La liste sera complétée, mi-avril, par un poissonnier qui prendra place parmi les autres marchands et sera présent tous les 15 jours.

N'hésitez pas à venir y faire un tour et rencontrer nos producteurs locaux !



GRIPPE AVIAIRE : ATTENTION L'ÉPIDÉMIE SE PROPAGE



- Enfermement des volailles ou mise en place de filets de protection
- Surveillance quotidienne des animaux
- Mise à l'abri des points d'alimentation et d'abreuvement (a minima les couvrir)
- Protection et stockage des réserves d'aliments et de la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- Nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé
- Interdiction d'utilisation d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage des installations)
- Limitation de l'accès des personnes indispensables à son entretien
- Pas de déplacement dans un autre élevage de volaille

La France, et particulièrement le Sud des Pays de Loire, est touchée par une épidémie de grippe aviaire, qui se propage avec le passage d'oiseaux migrateurs sur notre territoire.

Face à la forte progression de la maladie, le ministère de l'agriculture et la préfecture de Maine-et-Loire ont pris des mesures de protections

dans les zones touchées (voir carte). Ainsi, il est notamment interdit de déplacer des volailles ou des oeufs dans les périmètres définis.

Par ailleurs, des mesures de protection doivent être mises en place par les propriétaires de volailles (qu'ils soient professionnels ou particuliers) :

Retrouvez toutes les informations sur agriculture.gouv.fr ou maine-et-loire.gouv.fr

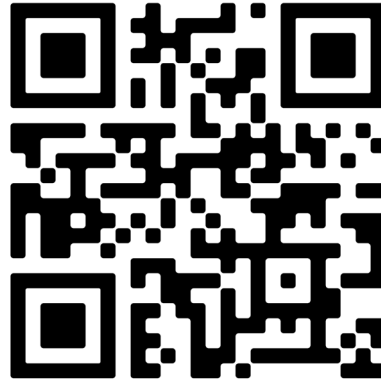
Attention ! Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales. Le virus ne présente aucun dangers pour l'homme mais entraîne une sur-mortalité des volailles.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE SUR FACEBOOK !

Depuis peu, la mairie de Bellevigne-en-Layon dispose de sa propre page Facebook ! Cette dernière est administrée par les agents de la mairie, vous pourrez ainsi y retrouver toutes les informations de votre commune en temps réel !

Profitez-en également pour partager et échanger entre-vous ou avec la municipalité. L'expression de chacun, quel que soit son avis, les échanges, les conversations, les suggestions sur les projets de la commune ou sur la vie locale sont les bienvenus !

Scannez le code ci-dessous pour découvrir notre page :



Cimetière

Le tri des déchets

BAC RESERVE UNIQUEMENT AUX

- ☞ **DECHETS VEGETAUX**
- ☞ **PLANTES**
SANS LES POTS, DECORATION ET FILMS PLASTIQUES
- ☞ **FLEURS FANEES**
- ☞ **FEUILLES**
- ☞ **GERBES NATURELLES**
- ☞ **TERRE**



NE SONT PAS ACCEPTES

- ☞ **DECHETS NON VEGETAUX**
- ☞ **POTS, CACHES-POTS, VASES**
- ☞ **FILMS PLASTIQUES ET RUBANS**
- ☞ **PLAQUES FUNERAIRES**
- ☞ **MOUSSES ARTIFICIELLES ET FLORALES**



Ces déchets doivent être récupérés par vos soins

PLU : L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMARRE

Le PLU (Plan local d'urbanisme) va entrer dans sa phase d'enquête publique. Tous les citoyens sont invités à consulter les documents relatifs à ce PLU et à se prononcer. L'enquête sera ouverte du mardi 7 juin au samedi 9 juillet, des permanences auront lieu aux dates suivantes dans les mairies :

- Le 7 juin de 9 h à 12 h à Thouarcé
- Le 14 juin de 9 h à 12 h à Faye d'Anjou
- Le 14 juin de 14 h à 18 h à Faveraye-Mâchelles
- Le 22 juin de 14 h à 18 h à Rablay-sur-Layon
- Le 30 juin de 9 h à 12 h à Champ-sur-Layon
- Le 9 juillet de 9 h à 12 h à Thouarcé

ÉLECTIONS : AU TOUR DES LÉGISLATIVES

Après les élections présidentielles, les dimanches 10 et 24 avril, place aux élections législatives, prévues les 12 et 19 juin. Ces dernières vont permettre d'élire les 577 député·e·s siégeant à l'assemblée nationale. Avec le Sénat, l'assemblée nationale forme le pouvoir législatif, chargé de faire la loi (proposer, rédiger, débattre et voter les textes de lois régissant notre pays) et de contrôler le gouvernement.

ÉLECTIONS : RECHERCHE DE VOLONTAIRES POUR TENIR LES BUREAUX DE VOTE

Les jeunes citoyens ont reçu leur 1^{ère} carte d'électeur. Certains ont participé à la cérémonie de remise de ces cartes (cf page 17). Celles et ceux qui sont intéressé·e·s pour participer à la tenue des bureaux de vote sont invité·e·s à le faire savoir auprès de leur mairie déléguée. Merci d'avance !

CHAMP-SUR-LAYON

CARNAVAL AVEC THOUARCÉ

Organisé par l'APEL de l'école Notre Dame - Samedi 30 avril

BAL DU BASKET

Organisé par par USND Basket -samedi 21 Mai 2022

MARCHÉ DE PRINTEMPS

Organisé par APEL de l'école Notre Dame - Samedi 7 Mai 2022

FÊTE DE LA PÉRISCOLAIRE

Organisé par Le Champ des Petits - Vendredi 17 juin 2022

FEU DE LA SAINT-JEAN

Organisé par le Comité des fêtes - Samedi 25 Juin 2022

FAVERAYE-MÂCHELLES

6E RANDONNÉE ÉQUESTRE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

le 15 mai 2022 à 8 h 30

Randonnée équestre pour cavaliers et attelages.

Départ du parking de la salle de sports et de loisirs de Mâchelles

Tarif : 12 € / personnes (6 € pour les - de 12 ans)

Contact : Comité des fêtes

Mme Chantal Perdriau

0241541483

perdriau.chantal@gmail.com

CONCERT DU GROUPE «LES TROIS GLOTTES» - HUMOUR MUSICAL

Vendredi 20 mai à 20 h 30 à la salle de loisirs de Mâchelles

Tarif : 10 € / personnes

RANDONNÉE POUR LA LEUCÉMIE ESPOIR 49

Manifestation caritative - randonnée pédestre et VTT

Dimanche 29 mai 2022 - dès 8 h

Tarif : 5 €

TABLÉE FAVERENNE ET MACHELLOISE

Pique-Nique géant

samedi 4 juin - à partir de 12 h

Place de l'église de Mâchelles

Gratuit

MARCHÉ ARTISANAL D'ÉTÉ

Jeudi 16 juin à partir de 16 h 30

Place de l'église de Mâchelles

Tarif : 12 € (repas du soir)

VA L'AVOIR SI J'Y SUIS

Festival de rue et concerts en bord de Layon

Samedi 2 juillet à partir de 16 h

De la rue de la Seigneurie au lavoir-bâteau à Mâchelles

Tarif : 12 € (repas du soir)

CONCOURS DE PÉTANQUE

Samedi 23 juillet à partir de 12 h 30

Parking de la salle de sports de Mâchelles

Tarif : 10 € par équipe

Contact : Comité des fêtes

Jean-Jacques Fonteneau

0614721824

cdfmachelles@laposte.net

FAYE-D'ANJOU

AU RYTHME DES HEURES

Gala de l'association «Tous en rythme», présentant le travail d'année des élèves et de Léa Cogné, professeure de danse contemporaine. Du réveil au coucher, vivons ensemble une journée endiablée!

Vendredi 3 juin à 20 h et samedi 4

juin à 15 h au pôle culturel

Tarif : 4 € / adulte et 2 €

Contacts :

Magali Reinflet ou Eloïse Legendre

tousenrythme.danse@gmail.com

VIDE GRENIER - organisé par l'APE clef des champs

Dimanche 8 mai - de 9 h à 18 h

parking de la salle des fêtes

Tarif : 3 mètres gratuits - 2 € le mètre supplémentaire

Contact : Guillaume Matheus

0633579794

apeclefdeschants@gmail.com

RABLAY-SUR-LAYON

EXPOSITION COLLECTIVE «CRÉATURES SINGULIÈRES» PAR VILLAGES D'ARTISTES

Entre rêves et chimères... Les créatures imaginaires peuplent les légendes, les contes et les poèmes.

Du 22 avril au 26 juin les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Entrée gratuite

EXPOSITION DE SYLC ET CHLOÉ MALARD

peinture et céramique

Du 1er juillet au 4 septembre 2022

Tous les jours de 14h30 à 18h30

Entrée gratuite

Contact : Villages d'artistes

02 41 78 61 32

villageartistes@rablayurlayon.com

www.villageartistesrablay.com

BALADE PLANTES SAUVAGES

Balade d'1h 30 dans nos coteaux pour découvrir la cueillette sauvage, avec Frédéric Michenet, cueilleur professionnel (Nature Ancestrale). Apprenez à reconnaître des plantes communes et à les utiliser au mieux pour en profiter au quotidien (cuisine, cosmétique, bien être).

Samedi 2 juillet à 9 h 30

Organisé par le centre socio-culturel

Contact : 02 41 54 06 44

accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr

www.habitants-associes.fr

THOUARCÉ

REPAIR CAFÉ

Le principe est simple: venez avec votre appareil défectueux, des bénévoles seront présents pour tenter de les réparer. Les nouveaux bénévoles sont également les bienvenus! Le tout dans une ambiance agréable de partages de connaissances

Tous les 3e samedis du mois de 9 h à 11 h 30 à la salle du Parc Gratuit

Contact : 02 41 54 06 44

accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr

www.habitants-associes.fr

CAFÉ NUMÉRIQUE

Un temps pour échanger sur les thèmes numériques : actualités, réseaux sociaux, sites utiles, pratiques... Venez poser toutes vos questions et bénéficier de conseils numériques quant à l'utilisation de vos ordinateurs, tablettes et smartphones.

Tous les 1^{er} samedis du mois

De 10 h à 12 h

Au centre socio-culturel

Gratuit

Contact : 02 41 54 06 44

accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr

www.habitants-associes.fr

COLLECTE DE SANG

Pendant que les adultes seront à la collecte de sang, les enfants seront accueillis par les bénévoles du FC Layon pour faire animations dans la salle adjacente.

Le samedi 25 juin 2022 de 8 h à 11 h 30 dans la salle du Layon

Organisé par l'association du don de sang bénévole et le FC Layon

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr